



bilan 1998

## L'EAU EN BRETAGNE

À la suite d'une communication au Conseil des Ministres du 6 mars 1996 sur le thème de la qualité de l'eau en France et plus particulièrement en Bretagne, le Ministre de l'environnement, par la lettre du 9 avril 1996 a notamment demandé la mise en place d'un tableau de bord sur l'eau. Il est destiné à constater les évolutions relatives à la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne, ainsi qu'à informer le public et à dialoguer avec les associations de protections de la nature. Le présent document, bilan 1998 est le troisième numéro et présente tant les situations quantitatives et qualitatives de la ressource en eau, que les programmes engagés pour sa préservation. Pour son élaboration, la Diren a œuvré avec près de 30 partenaires qui agissent dans le domaine de l'eau en Bretagne, qu'ils en soient remerciés.

### RÉSUMÉ

L'année 1998 a connu une pluviométrie légèrement excédentaire. L'étiage a été précoce mais les débits sont en général supérieurs à la moyenne. Les épisodes de crues ont été nombreux mais sont restés d'intensité très modérée.

L'état satisfaisant de remplissage des retenues et l'utilisation des interconnexions ont permis d'assurer sans problème particulier l'alimentation en eau potable durant la saison estivale. La pollution des eaux de surface par les nitrates, les pesticides et la matière organique est restée élevée. On

constate, en particulier qu'après une période de sécheresse, les pluies abondantes de la fin 1997 et du début 1998 ont réactivé les phénomènes de lessivage, la situation vis à vis des nitrates s'est sensiblement dégradée par rapport aux années précédentes et on se retrouve avec une situation comparable à celle de 1993.

Ce qui met en évidence que les problèmes de pollution des eaux par les nitrates restent d'actualité.

La période estivale a été peu ensoleillée, limitant les phénomènes d'eutrophisation. Les

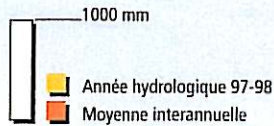
quantités d'algues vertes ramassées à l'échelle de la Bretagne sont restées relativement stables par rapport aux années précédentes. Les travaux d'assainissement des communes littorales ont permis d'améliorer la qualité des eaux de baignades, cependant la situation a été moins bonne que les années précédentes du fait de conditions climatiques estivales défavorables.

Le PMPOA est maintenant bien engagé, de même que le programme Bretagne eau pure où des actions concrètes sont mises en œuvre sur les bassins versants.



## LA PLUVIOMÉTRIE

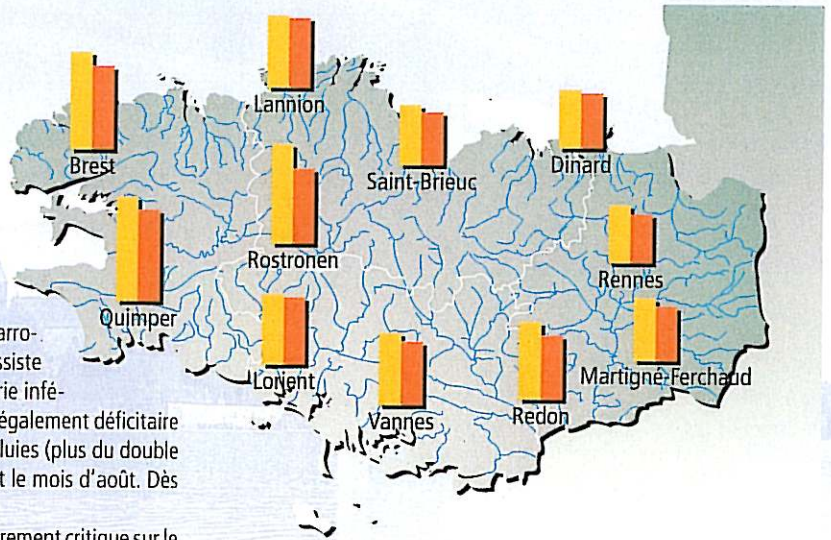
### Pluviométrie annuelle



La période de référence choisie est celle de l'année hydrologique octobre 1997 - septembre 1998. La pluviométrie est supérieure à la moyenne (5 à 20 %).

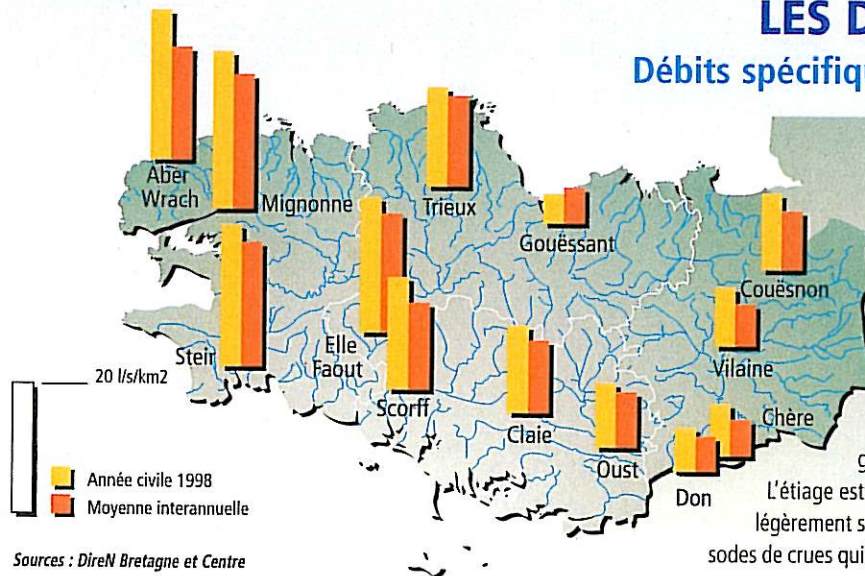
La fin de l'année 1997 et le début 1998 sont bien arrosés, ce qui a provoqué un lessivage des sols. On assiste à un retour d'un temps sec en février (pluviométrie inférieure à 30 % de la normale). Le mois de mars est également déficitaire mais on assiste en avril à un retour marqué des pluies (plus du double de la normale). L'été est peu ensoleillé, mis à part le mois d'août. Dès septembre on assiste au retour des pluies.

L'année 1998 n'a pas connu de situation particulièrement critique sur le plan de la ressource quantitative.



## LES DÉBITS DES RIVIÈRES

### Débits spécifiques annuels et interannuels

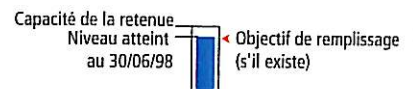


Les débits moyens annuels 1998 reflètent une situation contrastée. Ils sont en général légèrement excédentaires (sans dépasser en général 30 %), particulièrement dans le Sud-Est de la Bretagne. On enregistre toutefois un léger déficit (de l'ordre de 15 %) sur un petit secteur dans le Nord-Est des Côtes-d'Armor (l'Arguenon, le Gouëssant, la Rosette).

L'étiage est précoce et les débits enregistrés sont en général légèrement supérieurs à la normale. Il y a eu de nombreux épisodes de crues qui sont restés d'intensité très modérée.

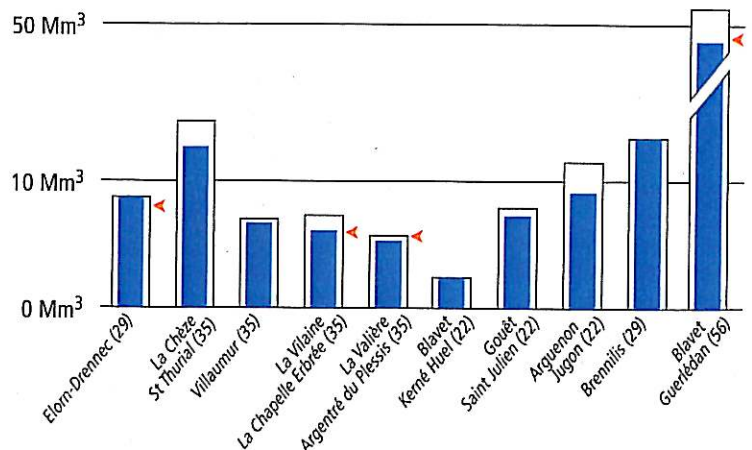
Sources : DIREN Bretagne et Centre

## LE REMPLISSAGE DES RETENUES



Source : Gestionnaires des retenues

L'état de remplissage des retenues au 30 juin 1998 est satisfaisant. Il a permis d'assurer sans problèmes particuliers l'alimentation en eau potable malgré les vidanges décennales, d'une part de la retenue de Rophémel sur la Rance qui contribue à l'alimentation en eau potable de Rennes et, d'autre part, de celle de Kerné-Huel sur le Blavet, importante pour l'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor. La retenue de la Chèze (Ille-et-Vilaine), qui participe largement à l'alimentation en eau potable de la région de Rennes, était remplie au 4/5e au début de l'été. La pluviométrie de l'hiver 98-99 ayant été forte, les retenues d'eau potable se sont à nouveau remplies au printemps 99.

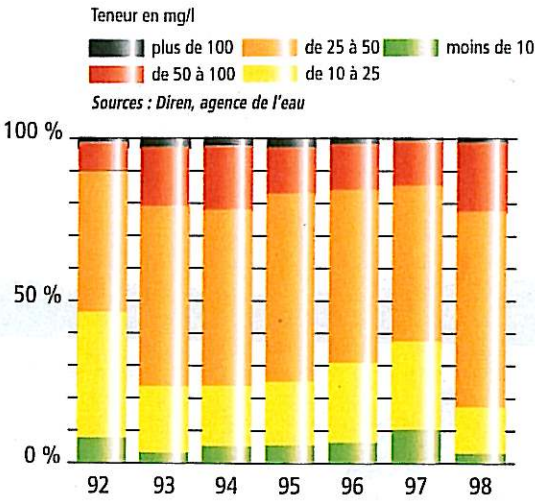




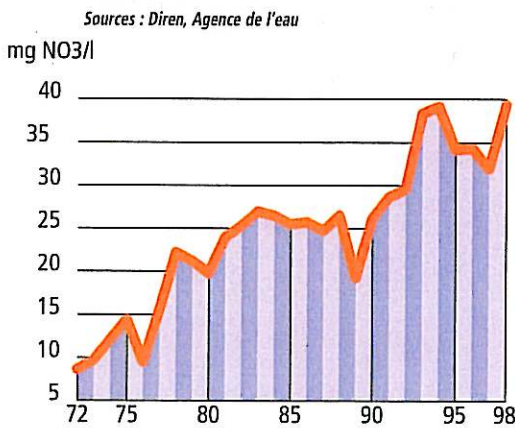
# LES NITRATES DANS LES EAUX DE SURFACE

## Évolution des teneurs en nitrates dans les rivières

### Répartition par classe

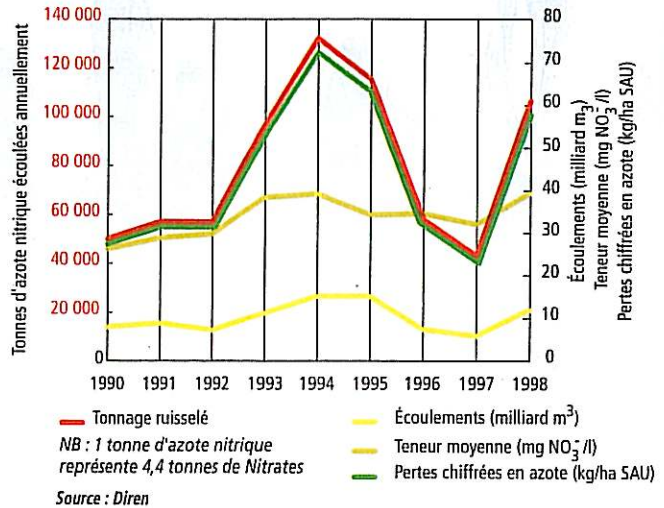


### Moyenne annuelle



On constate, en 1998, une dégradation de la qualité par rapport à 1997, avec un retour aux plus fortes concentrations en nitrates rencontrées en 1993-94. Cette situation s'explique notamment par les conditions hydrologiques ayant entraîné un lessivage important des sols durant l'hiver 97-98 faisant suite de surcroît à une période de sécheresse. L'effet de dilution a néanmoins limité la présence de concentrations maximales extrêmes. Le faible ensoleillement d'été n'a pas favorisé l'eutrophisation des cours d'eau lents, tel la Vilaine. Ce phénomène consommateur de nitrates aurait limité indirectement les concentrations en nitrates comme lors de certaines années précédentes. On retrouve une situation comparable à celle de 1993.

### Estimation simplifiée des nitrates écoulés annuellement



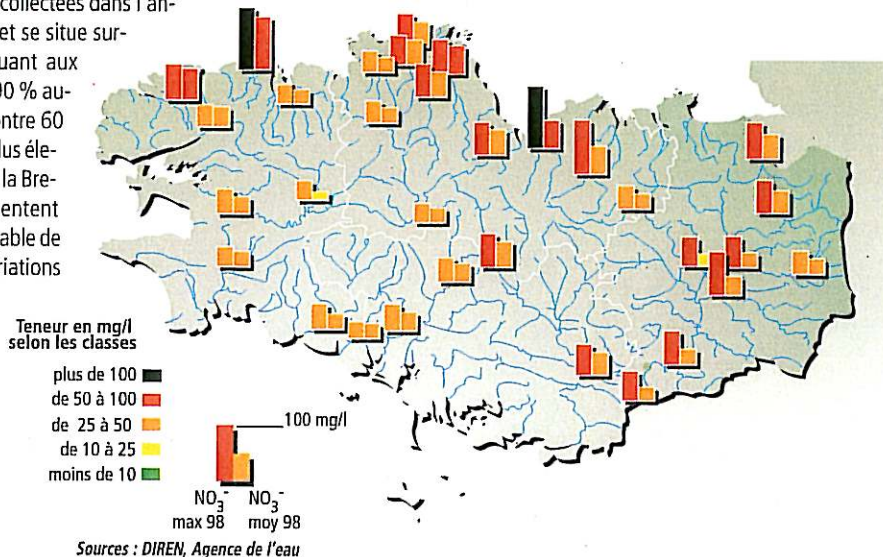
### Concentrations maximales et moyennes en nitrates pour 1998

Plus de la moitié des mesures maximales collectées dans l'année sur chaque station dépasse 50 mg/l et se situe surtout dans le Nord et l'Est Bretagne. Quant aux moyennes, elles se répartissent à plus de 90 % au-dessus de la norme guide des 25 mg/l, contre 60 % l'année précédente. Les moyennes les plus élevées se rencontrent dans le Nord-Ouest de la Bretagne. Les eaux souterraines, qui représentent environ 20 % de l'alimentation en eau potable de la Bretagne, sont moins soumises aux variations en nitrates ; toutefois elles présentent, comme les eaux de surface, une contamination générale par ce paramètre. La synthèse régionale réalisée en 1998 dans le cadre de la révision des zones vulnérables montre que 97 % des captages ont une teneur habituelle en eau brute supérieure à 10 mg/l de nitrates et 40 % des teneurs en eau brute au moins une fois par an supérieure à 50 mg/l.

	Teneur moyenne	Teneur maximale
plus de 100 mg/l	0 %	6 %
de 50 à 100 mg/l	17 %	51 %
de 25 à 50 mg/l	77 %	38 %
de 10 à 25 mg/l	4 %	2 %
moins de 10 mg/l	2 %	2 %

Pourcentage des stations de mesure concernées

Sources : Diren, Agence de l'eau

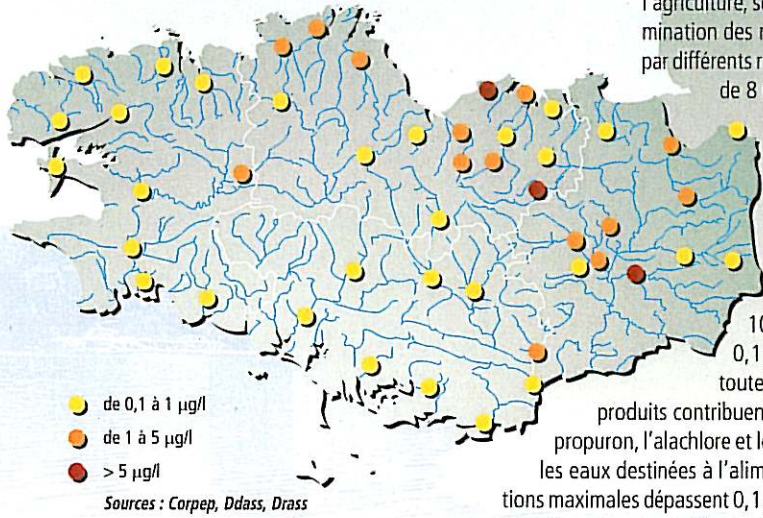




# LES PESTICIDES

## Concentrations maximales dans les eaux brutes en 1998

par molécule de pesticides



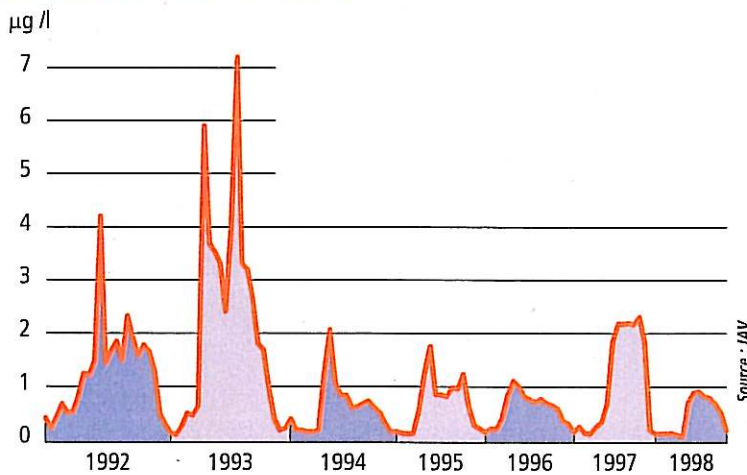
- de 0,1 à 1 µg/l
- de 1 à 5 µg/l
- > 5 µg/l

Sources : Corpep, Ddass, Drass

Les pesticides, utilisées essentiellement pour la protection des plantes par l'agriculture, sont composés de nombreuses substances chimiques. La contamination des milieux aquatiques par les pesticides en Bretagne est évaluée par différents réseaux de mesures. Les résultats présentés ici sont issus du suivi de 8 rivières mis en place par la DIREN et le SRPV dans le cadre du programme de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP), du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation réalisé par les DDASS et sur la Vilaine à la prise d'eau de Férel par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine.

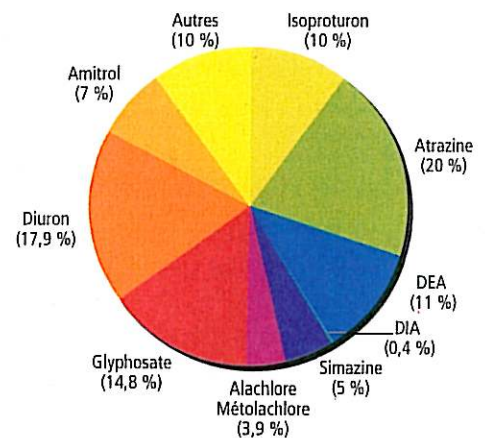
En 1998, le réseau CORPEP montre qu'un mélange de pesticides est présent dans tous les échantillons. Parfois plus de 10 substances dont les concentrations respectives dépassent 0,1 µg/l sont décelées simultanément. Les triazines sont détectées toute l'année, fréquemment à des concentrations élevées. D'autres produits contribuent à la contamination des eaux : le diuron, le glyphosate, l'isoproturon, l'alachlore et le lindane. Une large majorité des cours d'eau où sont pompées les eaux destinées à l'alimentation humaine recèlent des pesticides dont les concentrations maximales dépassent 0,1 µg/l. Le graphique des concentrations d'atrazine dans la Vilaine à Férel montre une contamination permanente avec un pic saisonnier qui suit le printemps. Dans les 4 départements bretons, 2 arrêtés préfectoraux limitant l'usage des désherbants atrazine et diuron sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1998. Les effets sur la contamination de l'eau sont attendus dès 1999.

## Évolution des concentrations en atrazine dans la Vilaine à FEREL de 1992 à 1998



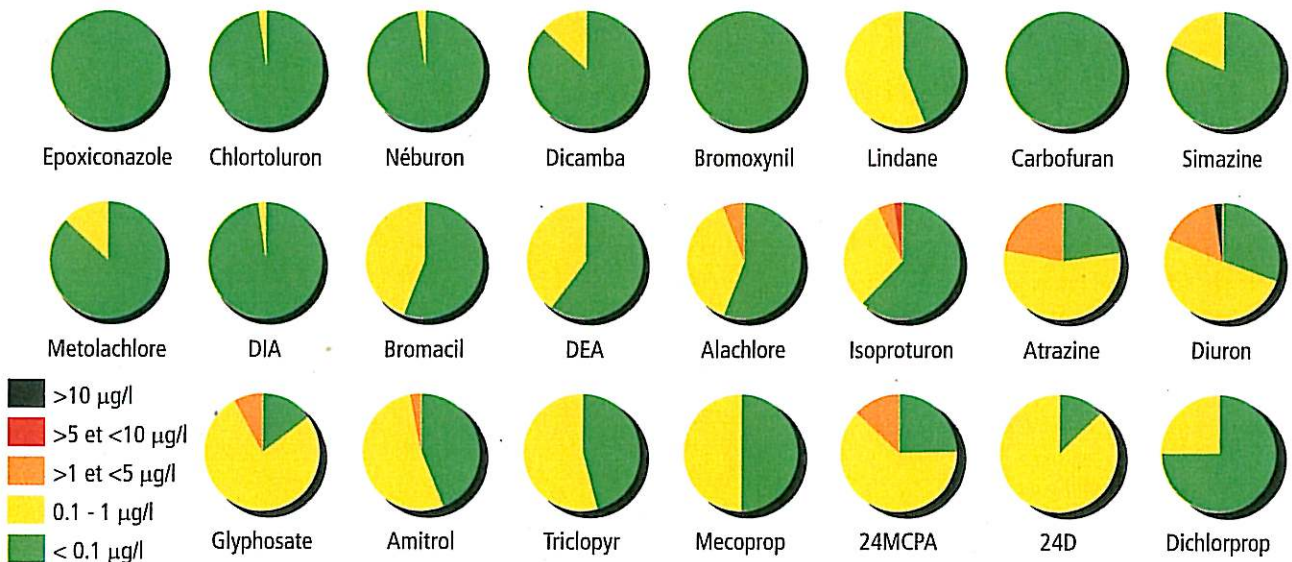
Source : IAV

## Répartition des pesticides Résultats d'analyses > à 0,1 µg/l pour les principales substances



Source : Réseau Corpep

## Pesticides détectés en 1998 en Bretagne

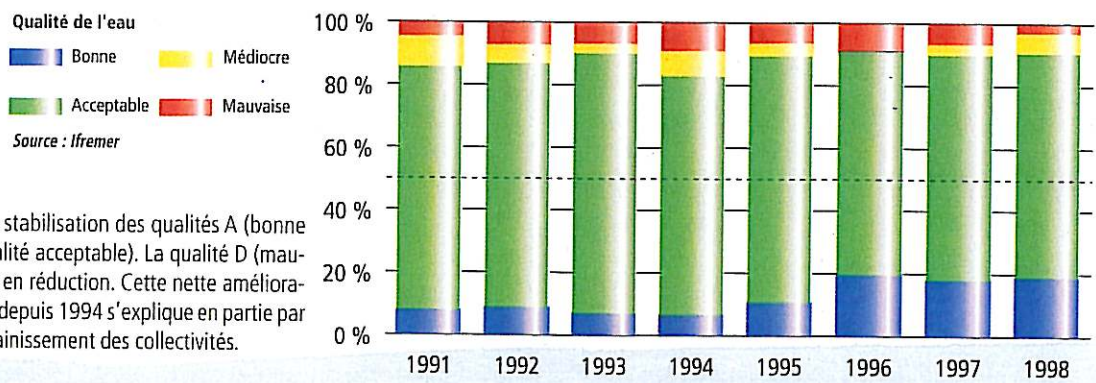


Source : Réseau Corpep



## MICROBIOLOGIE DES ZONES CONCHYLICOLES

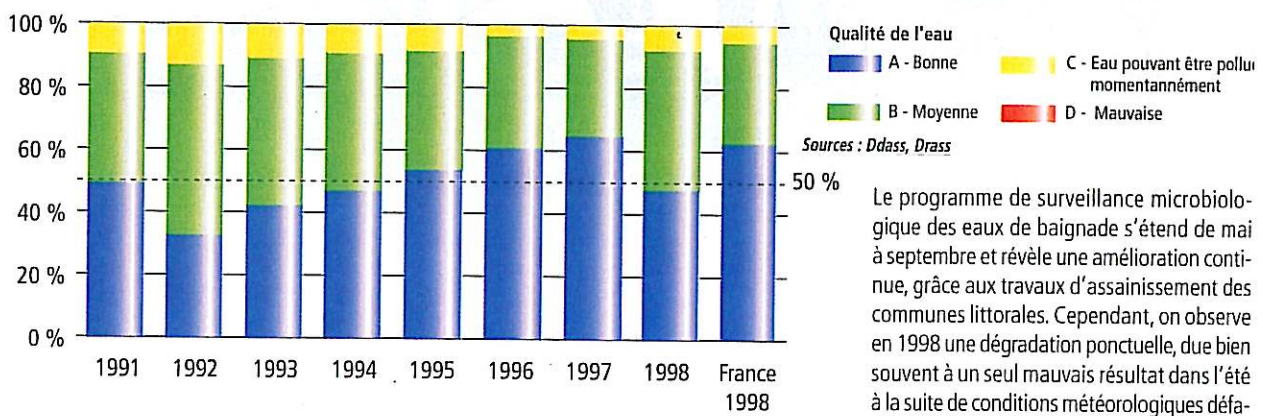
### Répartition des zones conchylicoles par classes de qualité



On constate une stabilisation des qualités A (bonne qualité) et B (qualité acceptable). La qualité D (mauvaise qualité) est en réduction. Cette nette amélioration de la qualité depuis 1994 s'explique en partie par les travaux d'assainissement des collectivités.

## MICROBIOLOGIE DES EAUX DE BAINADE EN MER

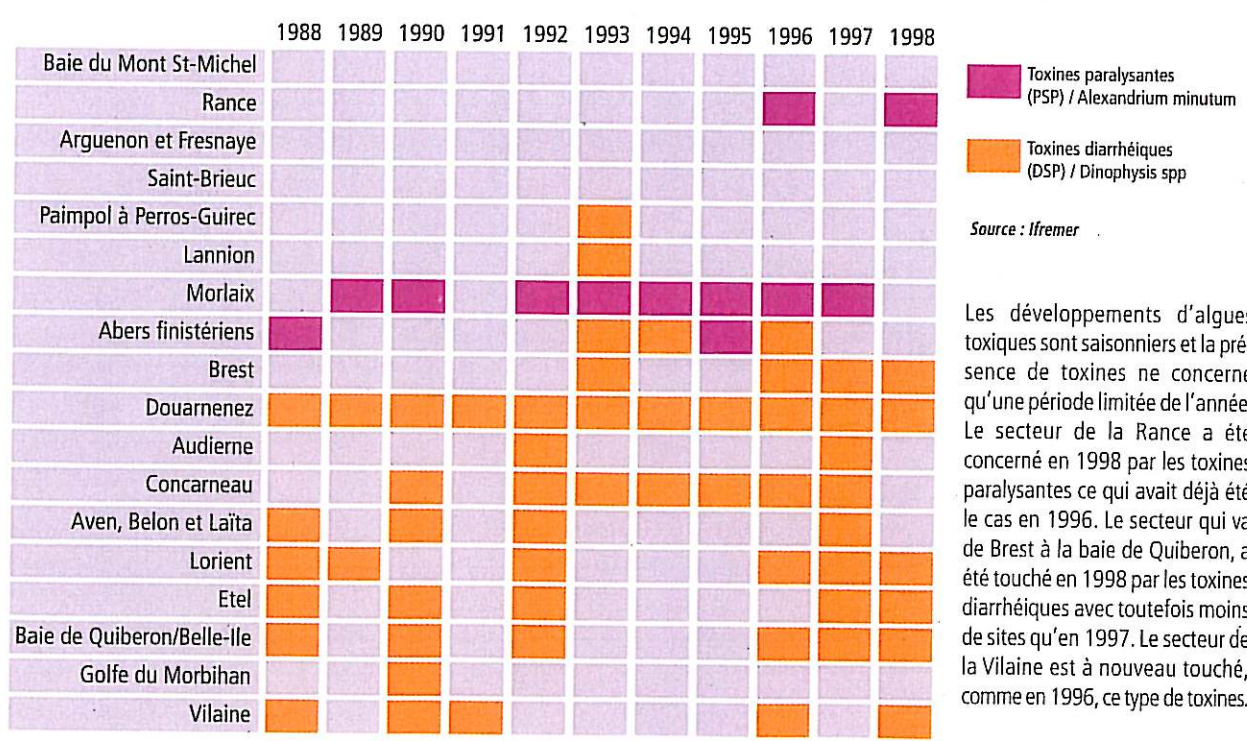
### Répartition des plages bretonnes par classe de qualité



Le programme de surveillance microbiologique des eaux de baignade s'étend de mai à septembre et révèle une amélioration continue, grâce aux travaux d'assainissement des communes littorales. Cependant, on observe en 1998 une dégradation ponctuelle, due bien souvent à un seul mauvais résultat dans l'été à la suite de conditions météorologiques défavorables.

## ALGUES TOXIQUES

### Évolution de la présence de toxines de 1988 à 1998

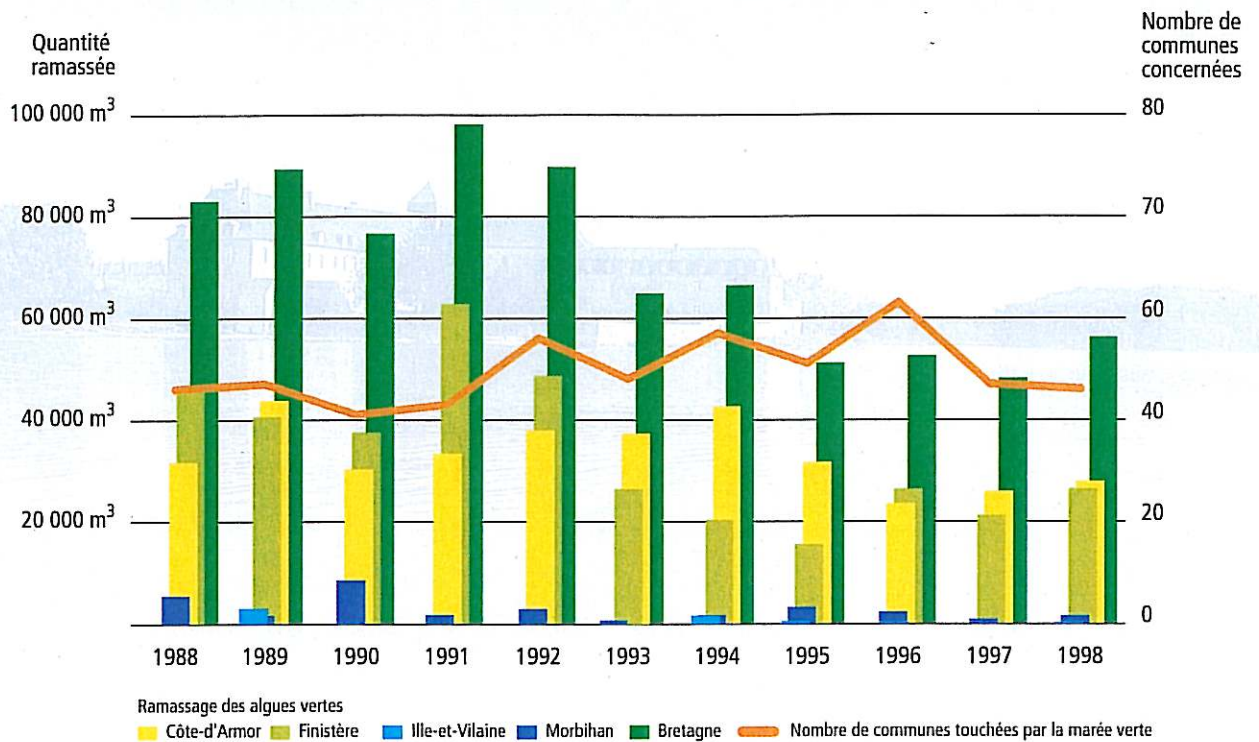


Les développements d'algues toxiques sont saisonniers et la présence de toxines ne concerne qu'une période limitée de l'année. Le secteur de la Rance a été concerné en 1998 par les toxines paralysantes ce qui avait déjà été le cas en 1996. Le secteur qui va de Brest à la baie de Quiberon, a été touché en 1998 par les toxines diarrhéiques avec toutefois moins de sites qu'en 1997. Le secteur de la Vilaine est à nouveau touché, comme en 1996, ce type de toxines.



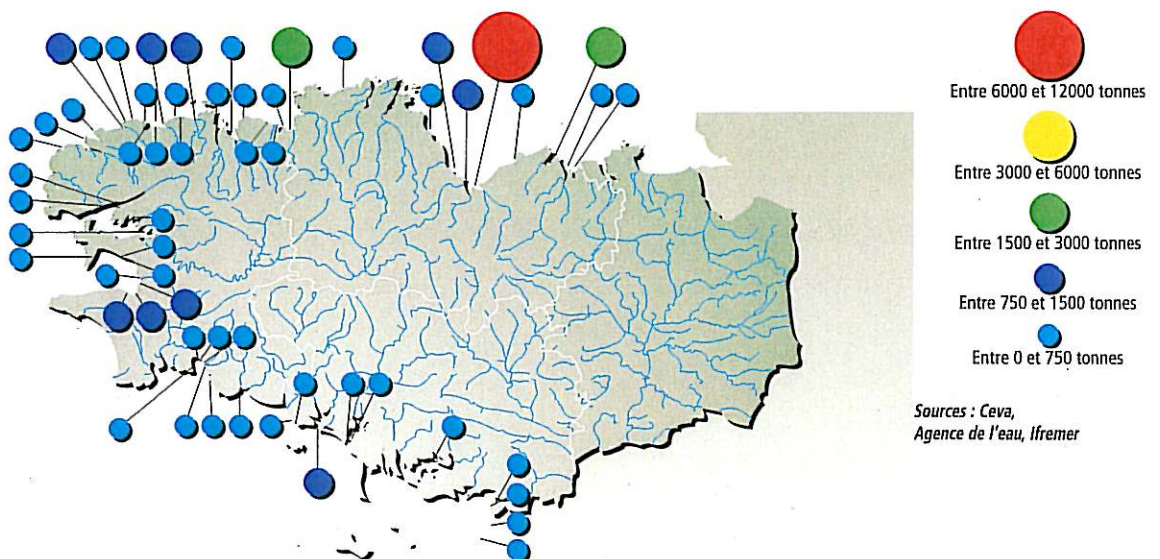
## ALGUES VERTES

### Évolution des quantités d'algues vertes proliférantes ramassées sur le littoral de 1988 à 1998



Source : Ceva (centre d'étude et de valorisation des algues)

### Localisation et classement des sites à prolifération algale en juin, juillet et août 1998



On observe ces dernières années une stabilisation des quantités ramassées à l'échelle de la Bretagne (56 000 m<sup>3</sup>) pour l'essentiel situées dans les Côtes d'Armor et le Finistère. Le ramassage des ulves est lié aux moyens mis en œuvre par les collectivités pour nettoyer les plages. Les quantités d'ulves observées en 1998 ont été moins importantes qu'en

1997 en baie de Lannion (Loquerec et Beg Léguer inclus) et dans le Golfe du Morbihan, mais plus conséquentes sur la Côte d'Emeraude et à Binic ; elles sont restées stables dans l'ensemble des autres sites. Les conditions climatiques influent sur les quantités d'ulves produites. Il s'agit d'un phénomène durable.



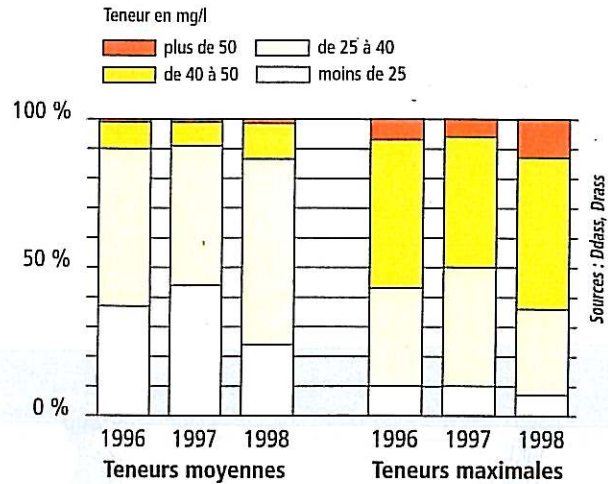
# EXPOSITION DE LA POPULATION AUX NITRATES

## Concentration moyennes et maximales en nitrates enregistrées en distribution

La qualité de l'eau distribuée en 1998 s'est nettement dégradée par rapport à 1997.

Cette situation est liée à la dégradation de la qualité de la ressource en 1998, consécutive à un lessivage important des sols agricoles.

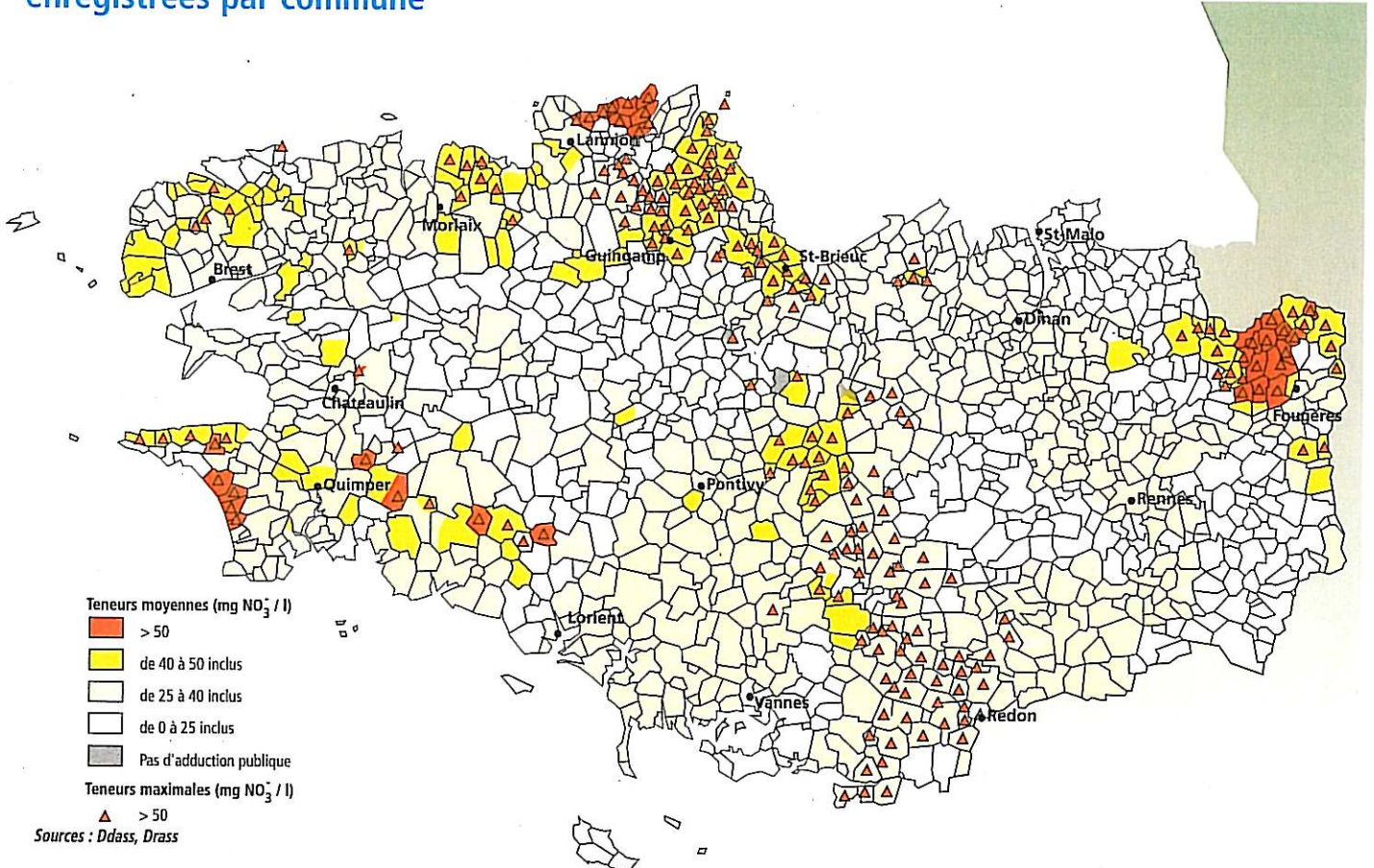
Environ les 3/4 de la population consomment une eau dont la concentration moyenne dépasse les 25 mg/l et la proportion de la population consommant une eau dont la concentration moyenne dépasse les 40 mg/l s'est accrue de 50 % par rapport à 1997. 13% de la population est exposée périodiquement à des dépassements de 50 mg/l et reçoit donc une eau non conforme à la réglementation.



Concentration	Teneurs moyennes					Teneurs maximales				
	22	29	35	56	total	22	29	35	56	total
moins de 25 mg/l	15 %	13,5%	40 %	26,5 %	24 %	6 %	5,5 %	9 %	7,5 %	7 %
de 25 à 40 mg/l	49 %	70,5%	55 %	71,5 %	62,5 %	21,5 %	17 %	43,5 %	33,5 %	29 %
de 40 à 50 mg/l	33 %	15 %	3,5 %	2 %	12 %	33,5 %	73 %	41,5 %	46,5 %	51 %
plus de 50 mg/l	3%	1 %	1,5 %	0 %	1,5 %	39 %	4,5 %	6 %	12,5 %	13 %

Sources : Ddass, Drass

## Concentration moyennes et maximales en nitrates dans les eaux distribuées enregistrées par commune



L'eau distribuée



## MONTANT DES TRAVAUX FINANCÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

en millions de Francs

Les travaux relatifs à l'assainissement des collectivités et des industries progressent très sensiblement.

Depuis 1996, on assiste à une montée en puissance des travaux financés dans les élevages, lesquels représentent maintenant la part la plus importante des montants investis dans la lutte contre la pollution. Les montants investis dans ce secteur ont plus que doublés depuis 1997.

	Assainissement des collectivités	Industrie	Élevage	Total
1994	622	130	105	857
1995	565	91	190	846
1996	536	50	431	1017
1997	604	59	361	1024
1998	895	88	916	1899
dont 22	131	40	282	453
29	218	12	206	436
35	270	16	258	544
56	276	20	170	466

Sources : Agence de l'eau, Conseils Généraux

## USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

	22	29	35	56	Total
<b>Usines traitant les nitrates</b>					
Usines à procédés physicochimique	3	6	0	0	9
Volume traité/ Volume produit	9 %	12 %	0	0	6 %
<b>Usines traitant les pesticides</b>					
CAG (charbon actif en grain) - Usines	11	7	0	3	21
CAP(charbon actif en poudre) - Usines	2	6	1	5	14
CAG + CAP - Usines	2	0	0	1	3
CAG + O <sup>3</sup> (ozone) - Usines	0	0	13	0	13
Usines en projet ou en cours de réalisation	3	0	0	0	3
<b>Total des usines</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>54</b>
Volume traité/ Volume produit	55 %	37 %	34 %	22 %	37 %

### Traitement des nitrates

Seuls deux départements disposent d'usines de traitements des nitrates, mais des dépassements sont encore constatés sur des unités de distribution non équipés en moyens de traitement.

### Traitement des pesticides

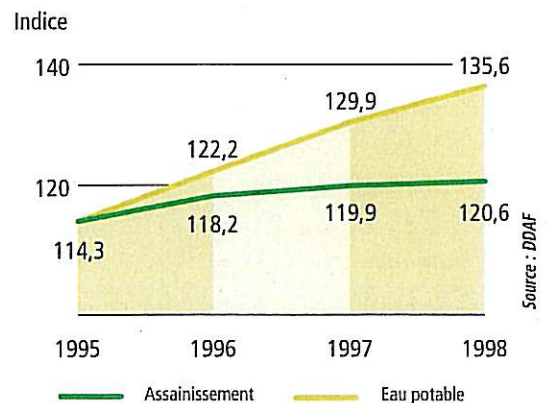
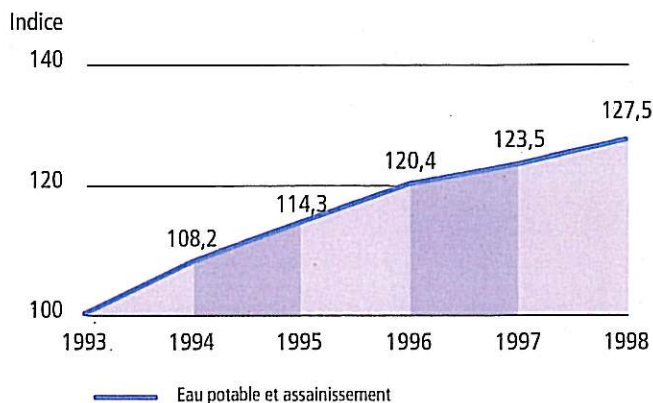
Les exigences réglementaires (une eau distribuée ne dépasse pas 0,1 µg de pesticide par litre) obligent les collectivités à s'équiper en moyens de traitement des pesticides ce qui explique des taux de traitement jusqu'à 55 %.

**NB :** L'usine de Ferrel (56) sur la Vilaine produit 15 millions de m<sup>3</sup> par an d'eaux distribuées sur les départements de Loire-Atlantique, Ile-et-Vilaine, Morbihan. Pour le traitement des pesticides, elle est équipée d'unités de traitement CAG + CAP

Sources : DDAF, IAV

## PRIX DE L'EAU

(Indices calculés sur des prix en francs courants)



L'échantillon DDCCRF est constitué d'une vingtaine de villes bretonnes et l'indice traduit l'évolution du prix de l'eau dans le milieu urbain. L'échantillon DDAF qui prend en compte l'eau distribuée tant en milieu rural qu'en milieu urbain distingue le prix de l'eau potable et celui de

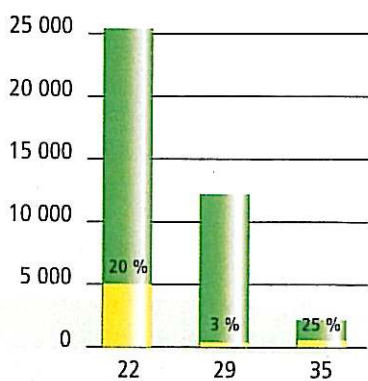
l'assainissement. On assiste à une relative stabilisation du prix de l'eau. Par contre, le prix de l'assainissement progresse de manière relativement constante. Cette progression devrait encore se poursuivre compte tenu des investissements qui sont réalisés par les collectivités.



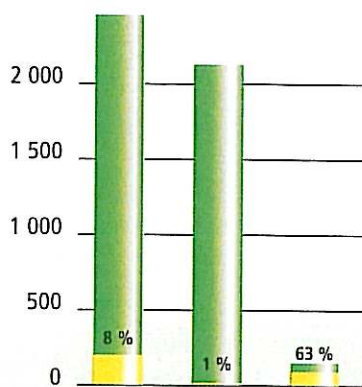
# LES PROGRAMMES CANTONAUX DE RÉSORPTION

unité : tonne de nitrates

base : dossiers financés dans les 71 cantons



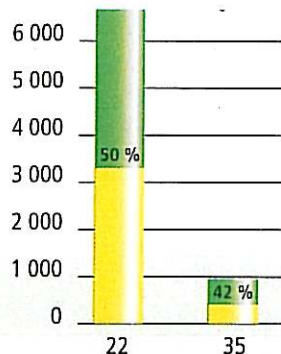
Situation de la résorption en Bretagne (mi 98)



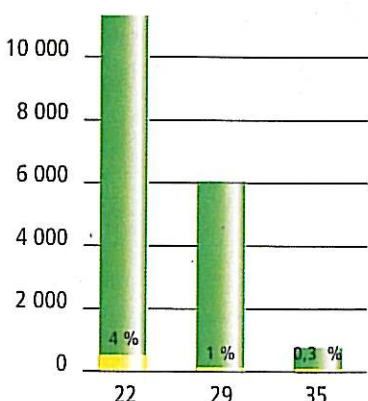
Résorption par exportation transfert à distance ((mi 98)

■ Objectif de résorption  
■ Résorption mi 1998

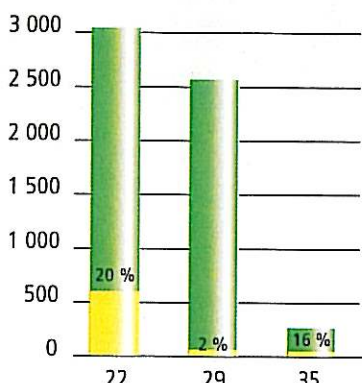
Source : DDAF



Résorption par mise à disposition (mi-98)



Résorption par traitement (mi-98)



Résorption par l'alimentation (mi 98)

Sur la base des projets financés, la résorption atteint environ 15 % de l'objectif. La part des travaux réalisés n'est pas encore significative. L'épandage sur des terres mises à disposition est de loin la méthode la plus utilisée. L'alimentation biphasé des porcins et l'épandage des lisiers sur céréales semblent marquer une pause. Les transferts à distance de déjections de volailles ou de porcs demeurent minimes, très loin des objectifs. En 1998, des règles précises pour la résorption ont été préparées : limitation des surfaces de périmètres d'épandage, conditions rendant obligatoires le recours aux transferts ou aux traitements. Elles ont été arrêtées dans les départements en janvier 1999 (arrêtés préfectoraux de mise en application pris en janvier 1999).

## CONSOMMATION DE LA MARGE D'AZOTE EN JUIN 1998

en tonne de nitrates

		22	29	35	56
Objectif de résorption (excédent structurel)		25 285	12 090	2 085	11 064
Total de l'azote organique produit en ZES		50 317	37 176	10 483	25 616
Marge initiale		891	1 330	358	2 230
Azote prélevé par les jeunes agriculteurs (AJ)	Produit (brut)	226	196	10	-
	Épandu (net)	55	-	0,6	90
Azote prélevé par les exploitations familiales (EF) et les exploitations à développement économique insuffisant (EDEI)	Produit (brut)	0	231	59	-
	Épandu (net)	0	-	57	69
Marge brute restante (tout l'azote produit est décompté)		665	903	288	-
Marge nette restante (seul l'azote épandu est décompté)		837	-	300	2 072
% de la marge consommée		25%/6%	32%	19%/16%	7%
Azote prélevé par les dossiers en déclaration depuis le 01/07/96	(hors transmission)	426	-	-	153
% de la marge consommée par les dossiers en déclaration depuis le 01/07/96		-	-	-	14%
Autorisations depuis le 01/07/96		106	-	22	-
Déclarations depuis le 01/07/96		221	-	20	-

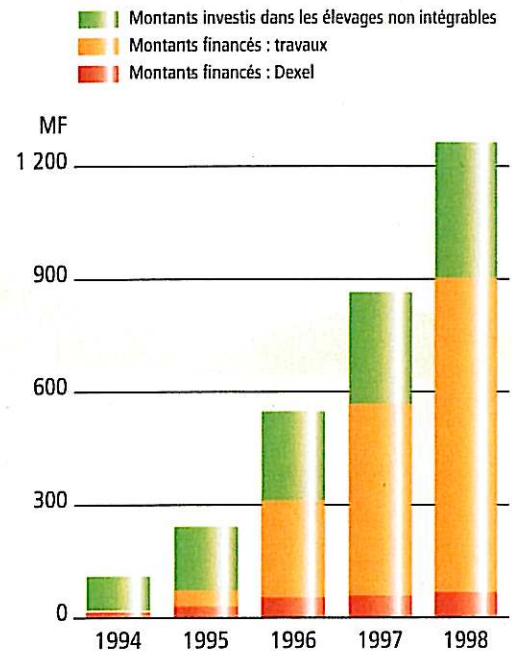
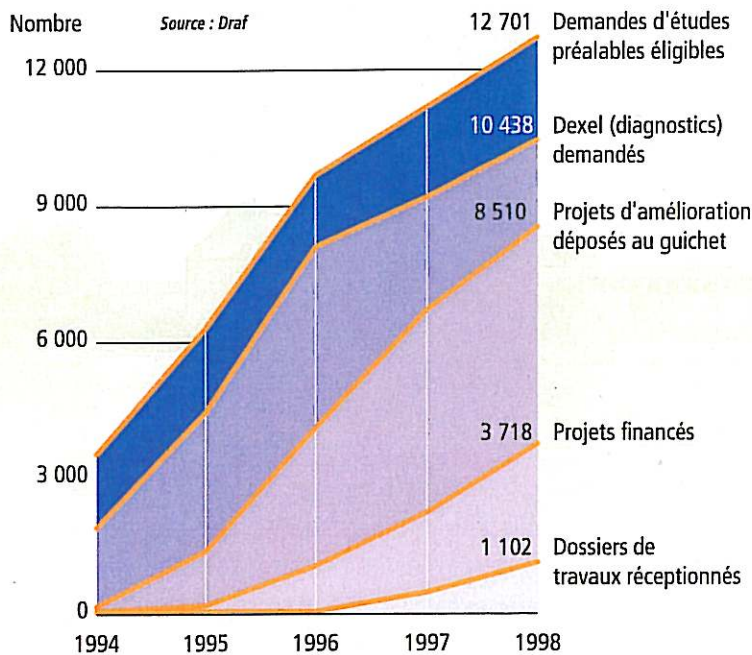
Source : Ddaf

la reconquête de la qualité de l'eau



# LE PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (PMPOA)

## État d'avancement du PMPOA dans les départements bretons



Le nombre de demandes préalables déposées au guichet unique ralentit en raison d'une forte mobilisation des agriculteurs les années précédentes. Depuis un an, le nombre de projets instruits a doublé et celui

des projets financés a fortement augmenté. On assiste à une montée en puissance des opérations réceptionnées. Les montants engagés, en forte croissance, confirment que l'on est entré dans la phase opérationnelle.

	Bretagne	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Demandes préalables éligibles	12 701	3 677	3 298	3 031	2 695
Dexel (diagnostics) financés	10 438	3 516	2 876	1 726	2 320
Projets d'amélioration déposés au guichet	8 510	2 669	2 346	1 762	1 733
Projets instruits	7 028	2 379	1 633	1 519	1 497
Projets financés	3 718	1 227	544	937	1 010
Dossiers de travaux réceptionnés (payés)	1 102	4 88	71	179	364
Montants financés : Dexel	63,6 MF HT	21,6 MF HT	17,2 MF HT	10,4 MF HT	14,4 MF HT
Montants financés : Travaux	838,5 MF HT	288 MF HT	120,6 MF HT	201,6 MF HT	228,3 MF HT
Travaux dans les élevages non intégrables	358,5 MF HT	64,8 MF HT	73,2 MF HT	125,4 MF HT	95,1 MF HT

Source : Draf

## PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES POINTS D'EAU DESTINÉS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La loi sur l'eau (loi 92-3 du 3/01/92) fait obligation aux collectivités chargées de l'alimentation en eau potable de procéder à la mise en place des périmètres de protection des points d'eau destinés à l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'une procédure longue et complexe. Le département des Côtes-d'Armor s'est beaucoup investi dans la mise en place de ces périmètres.

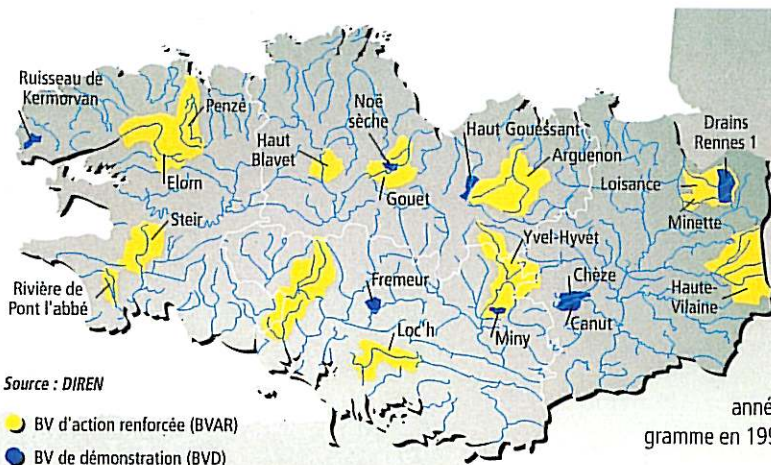
	22	29	35	56
Périmètres de protection déclarés d'utilité publique	87(73)	40 (33)	31	39 (35)
Dont inscrits aux hypothèques	80	18 (17)	15	25 (24)
Périmètres de protection en cours d'élaboration	35	195 (168)	35	45 (26)
Périmètres de protection restant à engager	37	26 (22)	28	27 (9)

( ) dont eaux souterraines

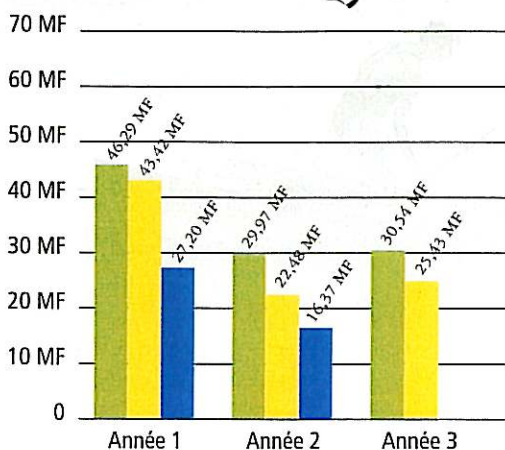


# BASSINS VERSANTS DE BRETAGNE EAU PURE

la reconquête de la qualité de l'eau



L'engagement des actions de ce programme s'est échelonné de mars 1996 à décembre 1998 dans les 19 bassins versants retenus. Pour l'ensemble des bassins, le coût des contrats quinquennaux des actions spécifiques de Bretagne Eau Pure II s'élève à 239 531 000 F HT. En juillet 1998, l'état des engagements financiers se présentait selon le graphique ci-après. Le taux des montants financiers mis en œuvre (montant prévisionnel adopté) atteignait 38 % du programme global avec en 3<sup>e</sup> année 10 bassins, en 2<sup>e</sup> année 6 bassins et en 1<sup>ère</sup> année 3 bassins, ces derniers ayant contractualisé leur programme en 1998.



État d'avancement du programme Bretagne Eau Pure (juillet 1998)

- Montant contractualisé
- Montant prévisionnel adopté
- Montant des actions réalisées

Source : mission BEP - SEMAEB

Bassins versants	Département	BVD BVAR	Surface du bassin (en km <sup>2</sup> )	contrat signé le	État d'avancement du programme fin 1998				
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Miny	56	BVD	12	01/03/96	■	■	■		
Yvel - Hyvet	56	BVAR	330	01/03/96	■	■	■		
Loc'h	56	BVAR	196	19/04/96	■	■	■		
Haute Vilaine	35	BVAR	474	19/04/96	■	■	■		
Cheze Canut	35	BVD	62,65	09/05/96	■	■	■		
Drains Rennes I	35	BVD	23	09/05/96	■	■	■		
Pont-Labbé	29	BVAR	52,45	03/06/96	■	■	■		
Haut Guessant	22	BVD	21	08/07/96	■	■	■		
Noë Seche	22	BVD	8,1	21/10/96	■	■	■		
Gouët	22	BVAR	195	21/10/96	■	■	■		
Frémeur	56	BVD	17	21/12/96	■	■	■		
Kermorvan	29	BVD	12	17/03/97	■	■	■		
Steir	29	BVAR	202	08/04/97	■	■	■		
Arguenon	22	BVAR	385	01/07/97	■	■	■		
Elorn	29	BVAR	260	15/07/97	■	■	■		
Loisance Minette	35	BVAR	188	29/09/97	■	■	■		
Haut Blavet	22	BVAR	86,2	07/01/98	■	■	■		
Scorff	56	BVAR	482	25/06/98	■	■	■		
Penzé	29	BVAR	230	22/12/98	■	■	■		

Source : mission BEP



## INSTALLATIONS CLASSÉES

	Instruction							Visites de surveillance et inspections approfondies	Inspection			
	Déclarations reçues			Installations autorisées					Arrêts préfectoraux de mises en demeure	Procès verbaux		
	dans l'année	dont élevage	total cumulé (en élevage)	dans l'année		total cumulé (en élevage)	dont élevage			dont élevage		
				dont élevage	arrêtés compl.							
1995	-	-	-	676	-	36	-	1 174	182	-	54	-
1996	1 394	-	-	517	-	94	-	1 660	236	-	71	-
1997	1 771	1 388	-	726	442	138	-	2 798	287	221	127	80
1998	2 037	1761 <sup>1</sup>	19 204	732	605	86	8 373	2 341	315	236	70	41
dont 22	565	506	5 436	238	198	3	3 189	908	61	40	20	10
29	151	107 <sup>2</sup>	4 000	112	91	38	2 300	473	52	31	10	3
35	741	621	5 032	265	221	9	1 251	210	71	51	26	20
56	580	527	4 660	117	95	36	1 633	750	131	114	14	8

1 - Récipissés délivrés en 1998 : 1236, dont 388 (Côtes-d'Armor), 107 (Finistère), 442 (Ille-et-Vilaine), 299 (Morbihan).

2 - Seuls sont comptabilisés les récipissés délivrés.

Les dossiers en cours d'instruction sont en sensible progression. Le nombre de déclarations reçues au titre des élevages a progressé de l'ordre de 30 %. Le nombre d'autorisations délivrées au titre des élevages a pro-

gressé de 36 %. La mise aux normes dans le cadre du PMPOA explique cette augmentation. De 1997 à 1998, cette progression, observée plus particulièrement en Ille-et-Vilaine, devrait se poursuivre à l'avenir.

## LOI PÊCHE

	Procès verbaux dressés	dont ceux dressés pour des pollutions (L 232-2)
1996	308	-
1997	337	64 (19 %)
1998	219	64 (29 %)
dont 22	27	15 (56 %)
29	71	24 (34 %)
35	78	17 (22 %)
56	43	8 (17 %)

Sources : MISE, DDAF, CSP

En 1998, l'activité des services en matière de police de l'eau a été soutenue et s'est traduite par une augmentation significative du nombre de dossiers instruits et du nombre de procès verbaux dressés au titre de la Loi sur l'Eau. De nouveaux agents de différentes administrations ont été

## LOI SUR L'EAU

	Instruction	Inspection	
	Nombre de dossiers <sup>1</sup>	Avec mise en demeure <sup>2</sup>	Procès verbaux
1994	250	-	-
1995	179	-	-
1996	295	15	4
1997	360	8	7
1998	438	8	18
dont 22	82	8	9
29	66	0	3
35	218	0	6
56	72	0	0

Sources : MISE, DDAF, DDE, DDASS

1 - Installations soumises à autorisation et à déclaration au titre de la loi 92-3 art. 10 du 3/01/92. 2 - Suite aux constats des années antérieures.

commissionnés et assermentés pour la recherche et la constatation des infractions à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et des stages de formation pour les acteurs de la police de l'eau ont été organisés.



Le Magister - 6 cours Raphaël Binet - 35065 Rennes Cedex  
Téléphone : 02 99 65 35 36 - Télécopie : 02 99 65 35 00  
Site : [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr) - E-mail : [diren@bretagne.environnement.gouv.fr](mailto:diren@bretagne.environnement.gouv.fr)

Réalisation : DIREN Bretagne avec la collaboration de DIREN centre, DDCCRF, DDE, DRIRE, DSV, DRASS-DDASS, DRAF, DDAF, MISE, IAV, CEVA, Conseils généraux, Météo-France, Bretagne Eau Pure, CORPEP, IFREMER, Agence de l'eau Loire-Bretagne, CSP